

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 24 FEVRIER 2015**

### **COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 24 février 2015, à 19 h 30**, sous la Présidence de **Monsieur Paul CELLE, Maire**.

#### **I./ AFFAIRES FINANCIERES :**

##### **1/ Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2015**

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire 2015. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel et n'est pas soumis au vote de l'assemblée. Il fait cependant l'objet d'une délibération afin que le Préfet puisse s'assurer de sa tenue conformément à la loi.

Le contexte économique national est rappelé avec ses impacts à la baisse sur les ressources des collectivités.

Les principales dépenses 2015 porteront notamment sur :

- L'opération espace Beaunier avec le financement du budget annexe
- La réalisation de travaux de voirie
- La mise en place de vidéo protection avec le financement du SISPD
- La poursuite du réaménagement du Musée de la Mine

Ces réalisations dépendront de la mise en place du budget primitif 2015 qui fixera les disponibilités financières de la Commune.

##### **2 - Budget annexe de l'eau – Contrat de délégation de service public – Perception d'une recette de la Lyonnaise des Eaux dans le cadre du compte de renouvellement à caractère fonctionnel.**

Le Conseil municipal sollicite le versement auprès de la Lyonnaise des Eaux de la somme de 18 000 € HT, provisionnée pour la participation au renouvellement des appareils de fontainerie, à intervenir sur le budget annexe de l'eau.

#### **II./ SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

##### **1 – Convention de distribution et de vente d'eau à la ville de Saint Genest Lerpt.**

Dans le cadre du service d'eau potable communal, faisant l'objet d'un contrat de délégation de service public auprès de la Lyonnaise des Eaux, une distribution avec vente d'eau intervient entre les communes de Villars et de Saint Genest Lerpt.

Cette distribution d'eau intervient pour alimenter en eau potable les lotissements « le clos Miro » et « la clef des champs » via le réseau de distribution de la commune de Villars.

Le Conseil municipal approuve la convention de distribution et de vente d'eau à intervenir avec la commune de Saint Genest Lerpt.

### **III./ PERSONNEL COMMUNAL**

#### **1 - Régime indemnitaire des agents communaux – Création de la filière animation**

Suite à la création d'un poste d'adjoint d'animation dans le tableau des effectifs communaux par délibération en date du 2 décembre 2014, le Conseil municipal complète le tableau fixant le régime indemnitaire en ajoutant la filière animation.

#### **2 - Renouvellement de la convention avec le Centre de gestion de la Loire, relative à l'établissement des dossiers CNRACL.**

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire relative à l'établissement des dossiers CNRACL. Il est précisé que cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2017.

#### **3 - Renouvellement de la délégation au Centre de gestion de la Loire pour la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents.**

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la délégation au centre de gestion de la Loire pour la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents et charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

### **IV./ URBANISME – HABITAT - DEPLACEMENT**

#### **1 – Travaux de voirie communale – Passation d'un marché à bon de commande – Approbation des résultats de la mise en concurrence.**

Dans sa séance du 16 octobre 2014, le Conseil municipal a autorisé la consultation dans le cadre de l'article 28 du Code des marchés publics, pour la passation d'un marché à bon de commande pour la réalisation des travaux de voirie.

Une consultation a été organisée. Cinq candidatures ont été reçues et retenues.

Après analyse des offres par les services techniques municipaux, le Conseil municipal retient l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de la consultation :

Lot unique « voirie générale » confié à l'entreprise **COLAS sis 4 rue Frédéric BAÏT à 42 011 Saint-Etienne Cedex 2.**

### **V./ JUMELAGE**

#### **1 - Signature d'une charte du jumelage entre la commune de Villars et la ville de Torredembarra.**

Le Conseil municipal approuve une Charte du jumelage entre la commune de Villars et la ville de Torredembarra visant à conforter les liens entre les deux communes.

**VI./ INFORMATIONS DU MAIRE**

*1/ Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir*

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prise dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

*2/ Conseil Municipal des Enfants*

Le Conseil municipal sera informé des dernières actions du CME

**Le Maire,**

**Paul CELLE**